

## “A partir de janvier 2012, les avocats vont pouvoir déposer leurs conclusions au moyen d'une clef web cryptée”



Centrale de référencement, passage au numérique, garde à vue, rapport Prada... à quelques semaines de leur prise de fonctions, les futurs bâtonnier et vice-bâtonnier du Barreau de Paris, Christiane Féral-Schul et Yvon Martinet, passent en revue l'actualité de la profession et les principaux thèmes d'une campagne qui leur a permis d'obtenir l'adhésion massive des avocats parisiens.

6

**MDA : Selon quels axes avez-vous travaillé depuis votre élection ?**

**Christiane Féral-Schuhl et Yvon Martinet :** Nous avons mis à profit les neuf mois qui se sont écoulés depuis notre élection pour faire avancer la préparation des différents actes mettant en œuvre nos engagements pris devant le Barreau de Paris à l'occasion de la campagne.

Sur l'engagement d'un Ordre partenaire au service des avocats : la création du réseau d'achats et d'échanges pour les avocats promis durant notre campagne, qui permettra aux avocats d'accéder à des produits et services labellisés par le Barreau à des tarifs préférentiels et de réduire les coûts fixes des cabinets, est en cours de création. Il s'appelle Praeferentia. Plusieurs appels d'offres ont été lancés (éditions juridiques, bureautique...). Nous souhaitons que cette centrale de référencement soit opérationnelle pour tout le Barreau dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Elle devrait être accessible à travers une application web moderne et innovante.

Deuxième chantier : l'adaptation du Réseau Privé Virtuel des avocats (RPVA) et la création d'une signature électronique partagée par tous les avocats garantissant le respect du secret professionnel. A partir de janvier 2012 toutes les relations avec les juridictions seront dématérialisées ce qui, d'un point de vue pratique, va notamment se manifester par la possibilité pour les professionnels de déposer leurs conclusions au moyen d'une clef web cryptée. L'objectif à travers les différentes initiatives déjà prises (diffusion d'informations, formation par des brigades d'avocats spécialisés, etc.) est de faire en sorte que les avocats deviennent des acteurs de la société numérique. Car ce qui s'annonce dès le début de l'année prochaine, c'est bien la mise en place d'un réseau intranet partagé et sécurisé entre avocats.

Troisième chantier, enfin : l'amélioration de la vie et de la pratique quotidienne des avocats. Nous avons notamment cherché à améliorer les relations avec les magistrats en allant à leur rencontre. En droit social par

exemple, cela nous a d'ores et déjà permis d'aborder avec le Conseil des prud'hommes de Paris des questions pratiques comme la question des délais et des renvois de procédures, le taux anormalement élevé de départages dans certaines sections ou encore la notification des décisions rendues et ces échanges nous ont conduits à proposer la mise en place de la lettre recommandée électronique. La confiance pouvant résulter d'un tel dialogue devrait donc nous permettre de réaliser de grands progrès à l'avenir. Il en est de même sur la question très importante des marchés publics juridiques où nous avons soumis au Conseil de l'Ordre une stratégie cohérente et structurée pour sortir le Barreau publiciste de la situation très inconfortable que le comportement actuel des acheteurs publics induit... et ce qui est bon en matière de bonnes pratiques d'Achats publics est bon pour les achats « privés » de droit !!

**MDA : Sur quels autres aspects comptez-vous améliorer le fonctionnement du Barreau ?**

**C. F-S et Y. M :** Dans le cadre de notre projet d'avoir un Barreau aussi impliqué collectivement que possible, nous allons mettre en œuvre, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, une nouvelle forme de gouvernance centrée sur les commissions ouvertes de l'Ordre. Jusqu'à présent, notre organisation reposait essentiellement sur 42 membres du Conseil de l'Ordre qui ne peuvent assurer, à eux seuls, l'ensemble des tâches relevant d'un barreau comptant près de 24 000 professionnels. À la trentaine de commissions juridiques existantes, nous avons ajouté 14 commissions thématiques ouvertes dont le rôle consistera, tout comme pour les commissions ouvertes existantes, à diffuser l'information, dispenser de la formation continue et créer des cellules de veille d'alerte sur les textes de lois ou règlements ayant un impact sur notre exercice professionnel. Cette nouvelle organisation permettra d'aboutir à un travail à la fois plus efficace et fédérateur. Le Barreau se donnera ainsi les moyens notamment d'exercer un lobbying utile dans tous les domaines du droit et de la pratique.

C'est d'ailleurs l'une de ces commissions (la commission ouverte du pro bono) qui sera la « boîte à projets » du Fonds de Dotation Barreau de Paris Solidarité qui va être créé – 1<sup>er</sup> fonds créé selon le modèle de la loi LME par un Ordre professionnel. Ce fonds constitue une bourse à partenariats dans les domaines humanitaire, éducatif, écologique et social. Il permettra au Barreau de Paris de mettre en lumière les actions citoyennes des avocats et portera le projet de congé solidaire libéral en association avec Planète-Urgence. Compte tenu de la demande croissante des clients en matière d'action pro bono et des besoins de la société, il s'agit d'un enjeu fort pour les avocats qui ont prêté le serment notamment de dignité et d'humanité.

Dans le cadre de notre projet de renforcement du rôle de Vigie des Libertés du Bâtonnier, qui passe

également selon nous par nos libertés professionnelles, nous allons par ailleurs travailler sur la réforme des procédures ordinales pour simplifier la saisine du Bâtonnier à travers la création d'un centre de médiation, de taxation et d'arbitrage.

**MDA : la mise en œuvre de la réforme de la garde à vue semble se heurter à un certain nombre de problèmes pratiques, comme la disponibilité des avocats pour assurer la défense de leurs clients. Comment régler ces problèmes ?**

**C. F-S et Y. M :** À Paris, les avocats n'ont pas fait grève, comme dans certains barreaux, et ont été entièrement disponibles pour permettre aux justiciables de mettre en œuvre les nouvelles libertés issues de décennies de combats de la profession. Les 3 822 avocats parisiens intervenus en garde à vue entre le 14 avril (date de l'arrêt de la Cour de cassation) et le 5 septembre 2011 ont accepté d'être rémunérés avec trois mois et demi de retard. Le Barreau a de même travaillé en bonne intelligence avec le Parquet de Paris et les policiers afin de fluidifier le système. La première étape de la mise en œuvre de la réforme a ainsi pu être réussie. Cependant, après une petite baisse estimée à environ 10 % par rapport à la situation antérieure au 14 avril 2011, nous nous attendons à une remontée du nombre de gardes à vue dans les mois qui viennent et c'est donc un sujet que nous suivrons au quotidien, en liaison notamment avec le nouveau Procureur de Paris qui remplace Monsieur Jean-Claude Marin nommé à la Cour de Cassation.

**MDA : En dehors des chantiers sur lesquels vous vous êtes engagés durant votre campagne, à quels grands sujets comptez-vous être confrontés à votre prise de fonction ?**

**C. F-S et Y. M :** En premier lieu le déménagement de l'école des avocats

(EFB) à Issy-les-Moulineaux, prévu fin 2012, qui va être l'occasion pour nous de développer une nouvelle stratégie et un nouveau positionnement de l'École en matière de formation initiale et continue. Nous souhaitons notamment profiter de cette réflexion stratégique pour renforcer l'enseignement dans le domaine des « Humanités », de l'éthique et d'une altérité nécessaires dans la société très compliquée dans laquelle nous vivons et travaillons.

Difficile par ailleurs d'ignorer la prochaine élection présidentielle. Notre idée est d'aller au-devant des équipes de présidents afin de leur transmettre nos propositions, notamment en matière d'éthique, de solidarité, de justice, de droit et de nouvelle organisation de la société.

**MDA : Quelle est votre position sur le rapport Prada et en particulier sur la question du statut d'avocat en entreprise ?**

**C. F-S et Y. M :** Nous constatons que cette question constitue toujours une ligne de fracture de notre profession et divise profondément le Barreau (pas seulement en province). À partir de là, nous préférons nous concentrer sur des questions pratiques comme la sécurisation de la mise à disposition des avocats auprès des entreprises et la mise en place de partenariats entre l'EFB et les entreprises qui bénéficient de sa formation (20% des élèves deviennent directement juristes d'entreprise après le CAPA).

Nous procédons par étapes sur ce sujet comme sur bien d'autres et voulons rassembler les avocats autour de projets concrets, en faisant ainsi, comme beaucoup de confrères nous l'ont dit durant notre campagne, de la politique professionnelle autrement. ■